



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 06 novembre 2023

### DATE DE LA CONVOCATION

27 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
35 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22  
Suppléants votants : 0  
Pouvoirs : 7  
Total votants : 29

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 novembre 2023

**L'an deux mil vingt trois  
Et le 06 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

### **Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

### **Membres Suppléants présents à voix délibérative :-**

#### **Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),  
Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury),  
Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson),  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),  
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),  
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :** Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Florence BARRAUD RODET (Thoury).

**Membres Titulaires absents ou excusés :** Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gérard CHAUXEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr) a été désignée secrétaire de séance.**

### **Délibération 041-105-2023**

**Objet : Actualisation de la délibération n°041-078-2022 - Autorisation à donner à Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) pour signer une convention d'objectifs et d'occupation avec l'Association « Maison de la Loire du Loir-et-Cher »**

Madame Hélène PAILLOUX, Vice-présidente en charge du Développement touristique et de l'Opération Grand Site, rappelle que par délibération n°041-078-2022 en date du 27 juin 2022, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention d'objectifs et d'occupation avec l'Association Maison de la Loire du Loir-et-Cher, dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment situé 73 rue nationale à Saint-Dyé-sur-Loire, pour une durée de six ans à compter, rétroactivement, du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Néanmoins, devant la nécessité de modifier la convention, d'une part pour mettre à jour la valeur de la mise à disposition et d'autre part pour ajuster les dispositions relatives à la sous-location. Il convient de solliciter l'accord du Conseil communautaire, sur la base du projet actualisé figurant en annexe 6.

Après avoir été présenté en commission développement culturel, touristique et OGS réunie le 18 octobre 2023, Madame la Vice-présidente demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver la signature, dans sa version actualisée, d'une convention d'objectifs et d'occupation avec l'Association Maison de la Loire du Loir-et-Cher dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment situé 73 rue nationale à Saint-Dyé-sur-Loire, pour une durée de six ans à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer ladite convention selon le projet présenté, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

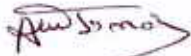
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE la signature, dans sa version actualisée, d'une convention d'objectifs et d'occupation avec l'Association Maison de la Loire du Loir-et-Cher dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment situé 73 rue nationale à Saint-Dyé-sur-Loire, pour une durée de six ans à compter rétroactivement du 1er janvier 2022 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer ladite convention selon le projet présenté, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Anne-Marie THOMAS

Le Président



Gilles CLEMENT